

# CHAMPIONNATS DE NORMANDIE CADETS – JUNIORS – ESPOIRS – SENIORS MASTERS

## **1 – Implantation et date (horaires ci-dessous) :**

- Samedi 23 et Dimanche 24 Juin à CAEN

## **2 – Epreuves :**

Toutes les épreuves prévues au programme des Championnats de France Individuels des catégories concernées sont au programme (\*).

Lorsque les règles techniques le permettent, la compétition sera organisée par niveau.

(\*) – Rappel : le Championnat Régional des 20 km Marche (ESV H et F) de 10 km (JU H et F) sur Route se déroulera le Dimanche 10 Juin à ????? et le Championnat Régional du 5000m Marche Cadets (H et F) le Samedi 9 Juin à Lillebonne.

## **3 – Titres décernés :**

Dans toutes les courses et concours, il sera attribué :

- 1 podium scratch (3 médailles)
- 1 podium espoirs, 1 podium juniors et 1 podium cadets (3 médailles).

Les masters qualifiés suivant le tableau des minimas ci-dessous participent sur des haies seniors et lancent les engins de la catégorie seniors.

Les médailles seront remises à l'issue de chaque concours : les athlètes se rendront au podium immédiatement dès la fin du concours sous la responsabilité du chef de concours.

Pour les courses, les athlètes seront appelés après validation des résultats.

Les athlètes absents au podium ne seront pas récompensés...

En courses,

- Sur 100m et 200 m, séries et finales toutes catégories confondues, il y aura 2 finales s'il y a 4 séries ou moins, et 3 finales s'il y a 5 séries ou plus, avec un minimum de 3 Cadets (H et F) et 3 Juniors (H et F). Sur les haies hautes tous les concurrents régulièrement classés en séries pourront recourir en finales.

En concours, les 8 premiers athlètes de chaque catégorie à l'issue des 3 premiers essais auront le droit aux 3 essais supplémentaires.

#### **4 – Qualifications et engagements :**

Tous les athlètes ayant réalisé les minimas ci-dessous avant le **Lundi 18 Juin**, seront automatiquement qualifiés pour ces Championnats de Normandie. La liste complète des qualifiés sera mise en ligne sur le site de la LNA pour le Mardi 19 Juin.

**Les clubs devront confirmer la participation de leurs athlètes directement sur le site avant le Vendredi 22 Juin, 12h00, dernier délai.**

Les demandes de qualifications exceptionnelles (et motivées) sont à faire auprès du Président de la CSO Régionale pour le **Lundi 18 Juin (20h00)** **dernier délai** :

Le jour de la compétition, les athlètes devront confirmer (ou infirmer) leur participation à la chambre d'appel au minimum 1 heure avant le début de leur épreuve pour toutes les courses et tous les concours.

#### **5 – Jury :**

Chaque club devra mettre à la disposition du Directeur de Réunion le nombre d'officiels suivant et ceci pour les 2 jours en fonction du nombre d'athlètes qualifiés :

- De 3 à 6 athlètes : 1 officiel
- De 7 à 11 athlètes : 2 officiels
- De 12 à 16 athlètes : 3 officiels
- + 1 officiel par tranche de 5 athlètes supplémentaires.